



Mairie de Haute-Isle

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Pontoise
Canton de Magny-en-Vexin



Arrêté n° 2026-03 Arrêté de délégation fonction à un Adjoint

Le Maire de la commune de Haute-Isle

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant à 3 le nombre des adjoints ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 04/04/2026 constatant l'élection de Mme Sylviane FORGE en qualité d'adjointe au Maire ;

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Mme Sylviane FORGE, adjointe au Maire, un certain nombre d'attributions relevant de l'urbanisme et des autorisations d'occupation des sols ;

ARRETE

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Mme Sylviane FORGE, adjointe au maire, est délégué à l'urbanisme assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, l'instruction et à la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols suivantes énoncées au code de l'urbanisme :

- Droit de préemption urbain, article L 211-1 et suivants,
- Zones d'aménagement concerté, article L 311-1 et suivants,
- Participations à la réalisation d'équipements publics exigibles à l'occasion de la délivrance d'autorisations de construire ou d'utiliser le sol, article L332-6 et suivants,
- Certificat d'urbanisme, article L 410-1 et suivants,
- Permis de construire et d'aménager, déclarations préalables y compris pour les clôtures, article L423-1 et suivants,
- Lotissements, article L 442-1 et suivants,
- Terrains de camping et aux autres terrains aménagés pour l'hébergement touristique, article L 443-1 et suivants,
- Permis de démolir, articles L 451-1 et suivants.

Article 2 : Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature des documents.

Article 3 : Le Maire de la Commune de Haute-Isle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'une expédition à Monsieur le Trésorier et au Service Urbanisme de la CCVVS.

Fait à Haute-Isle le 07/04/2026
Le Maire, Jean-Yves BOUQUEREL



Arrêté de délégation fonction à un Adjoint
Arrêté n° 2025-03

Le Maire de la commune de Haute-Isle autorisations d'occupation des sols :
FORGE, adjoint au Maire, un certain nombre d'attributions relevant de l'urbanisme et des Compétences la nécessitant pour la bonne administration locale de la commune à Mme Sylviane Régnier de Mme Sylviane FORGE en qualité d'adjointe au Maire.
Afin de pouvoir verbal de la séance du Conseil municipal en date du 07/04/2026 concernant l'attribution de Mme Sylviane FORGE en qualité d'adjointe au Maire.
Afin la délégation de Conseil Municipal tenant à 3 le nombre des adjoints ;
Afin le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2123-18 :

ARRÊTÉ

Article 1 : En application de l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Droits de prescription urbain, article L 211-1 et suivants
- Droit de prescription des sols et autres données au code de l'urbanisme ;
- Mises à disposition des sols, l'instruction et la délivrance des autorisations

- Permis de construire et d'aménager, déclarations préalables y compris pour les clôtures,
- Certifier d'urbanisme, article L 410-1 et suivants
- Autorisations de constructions ou d'ouvrages de sol, article L 423-2 et suivants
- Particuliers à la réalisation des opérations publiques exigibles à l'occasion de la délivrance
- Zones d'aménagement concerté, article L 311-1 et suivants
- Article L 423-1 et suivants

Article 2 : Cette délégation n'empêche pas délégation de signature des documents.
Article 3 : Le Maire de la Commune de Haute-Isle est chargé de l'exécution du présent arrêté